

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01018 Numéro SIREN : 798 640 132 Nom ou dénomination : HOLDING SERBY INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2019 sous le numéro de dépôt 449

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

JURISACT
CASE 30
54000 NANCY

V/REF :
N/REF : 2013 B 1018 / 2019-B-449

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 19/12/2018,

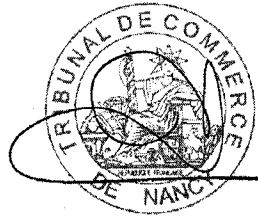
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

HOLDING SERBY INVEST
Société par actions simplifiée
22 rue de Metz
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-449 le 15/01/2019
R.C.S. NANCY 798 640 132 (2013 B 1018)

Fait à NANCY le 15/01/2019,
LE GREFFIER ASSOCIE



Frédéric FERRY

Avocat associé
Spécialiste en droit des sociétés
Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats
fferry@juriact.fr

Murielle THIRION

Avocate associée
mthirion@juriact.fr

Hélène JUPILLE

Avocate associée
hjupille@juriact.fr

Emmanuelle MARCOTULLIO

Avocate associée
emarcotullio@juriact.fr



GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANCY
Service dépôt des comptes annuels
Rue du Maréchal Juin – BP 30108
54003 NANCY CEDEX

NANCY, le 17 décembre 2018

Objet : HOLDING SERBY INVEST
Dépôt des comptes annuels 2017
Nos Réf. : MT/EF
Vos Réf. : MILLESIME 2017
2013 B 1018
SIREN 798 640 132

Chère Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli :

➤ Un exemplaire certifié conforme des différents documents relatifs au dépôt des comptes annuels 2017 de la société ci-dessus référencée.

Je joins également à la présente, 1 chèque de 48,14 € en règlement de vos frais.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Murielle THIRION





BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2017	31/12/2016	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé		(I) 30					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31					
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en-cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)						
	Autres participations		4 472 501,02	4 472 501,02	1 170 751,00		
	Créances rattachées à des participations						
	T.I.A.P						
	Autres titres immobilisés		1 501 803,94	1 501 803,94			
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total (II)			5 974 304,96	5 974 304,96	1 170 751,00		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	32					
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés	33					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	34	96 893,48	96 893,48	102 830,79	
		Autres créances (3)					
	Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)	35					
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités		1 331 689,44	1 331 689,44			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	36	1 337,47	1 337,47	1 431,69		
	Total (III)		1 429 920,39	1 429 920,39	104 262,48		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	36					
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I à VI)			7 404 225,35	7 404 225,35	1 275 013,48	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes	(3) Part à + 1 an				
Clause de réserve de propriété Immobilisations :		Stocks :	Créances :				



BILAN PASSIF

		Note	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 150 000,00)		150 000,00	150 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		712 600,00	712 600,00
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :			
	Réserve légale (3)		15 000,00	15 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	40		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		126 718,21	57 659,29
	Report à nouveau			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		6 027 420,19	99 058,92
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			2 997,18
	Total (I)		7 031 738,40	1 037 315,39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	41		
	Avances conditionnées			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	42		
	Total (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		154 471,08	213 822,62
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		14 045,98	13,36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	33 690,06	15 578,98
	Dettes fiscales et sociales		78 234,04	8 283,13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		92 045,79	
	Autres dettes			
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	44		
	Total (IV)		372 486,95	237 698,09
	Ecart de conversion passif (V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		7 404 225,35	1 275 013,48
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre			
	Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		269 257,65	83 784,86
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		442,21	9 665,97

COMPTE DE RESULTAT

				Note	31/12/2017	31/12/2016
Nombre de mois de la période					12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation		Total	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens				
		services	202 249,98		202 249,98	60 000,00
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)		202 249,98		202 249,98	60 000,00
	Production stockée			50		
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
	Autres produits (1) (11)				0,22	0,20
Total des produits d'exploitation (2) (I)					202 250,20	60 000,20
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				449 942,77	56 331,91
	Impôts, taxes et versements assimilés				3 406,00	5 456,76
	Salaires et traitements			51		
	Charges sociales (10)				2 898,00	2 898,00
	Dotations aux amortissements sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges (12)				1,00	118,11
Total des charges d'exploitation (4) (II)					456 247,77	64 804,78
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					-253 997,57	-4 804,58
OPERATIONS COURANTES	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			52		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				30 769,00	112 395,00
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				1 803,94	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			53	2 932,23	1 249,09
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					35 505,17	113 644,09
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (6)			54	5 550,82	4 948,39
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					5 550,82	4 948,39
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					29 954,35	108 695,70
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-224 043,22	103 891,12



COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 696 768,97	1,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 464,58	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	6 701 233,55	1,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	288,50	203,00
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	415 371,24	3 000,00
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 467,40	1 630,20
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	417 127,14	4 833,20
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		6 284 106,41	-4 832,20
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	57	
	Impôts sur les bénéfices (X)	58	32 643,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		6 938 988,92	173 645,29
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		911 568,73	74 586,37
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		6 027 420,19	99 058,92

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières	
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	20 730,72
			- Crédit-bail immobilier	20 780,57
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	2 932,00	1 248,00
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	309,00	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives	202 249,98	60 000,00
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	6 027 420,19	99 058,92
	(15)	Résultat en Euros et centimes		



ANNEXE

Jean Pierre LOPVET
Commissaire aux Comptes
9, Square de Liège
54500 VANDOEUVRE
SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C
Tél: 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.55.60.75

Note 10 - Faits caractéristiques

Les opérations de cessions et d'apport de titres ont contribué à la réalisation d'un résultat exceptionnel de 6 281 398€.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectués conformément au règlement ANC N° 2014 -03, modifié par les règlements ANC N° 2015-06 et N° 2016-07

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect des principes généraux :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- prudence,
- spécialisation des exercices,
- nominalisme (coûts historiques),
- importance relative,
- non compensation.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes, si elles sont significatives.

Note 31 - Immobilisations

A compter des exercices ouverts depuis le 01/01/2005, la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations sont régis par les règlements CRC n° 2002-10, CRC n° 2003-07, CRC n° 2004-06, CRC N° 2005-9

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'usage.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Jean Pierre LOPVET

Commissaire aux Comptes

9, Square de Liège

54500 VANDOEUVRE

SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C

Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.56.60.75

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers				
. matériel de transport				
. matériel de bureau				
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 170 751	4 606 907	1 305 157	4 472 501
- Autres titres immobilisés		1 501 804		1 501 804
- Prêts et autres immobilisations financières				
Total	1 170 751	6 108 710	1 305 157	5 974 305
Total général	1 170 751	6 108 710	1 305 157	5 974 305

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 1 170 751
Acquisitions	+ 6 108 710
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+ 1 305 157
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	- 1 305 157
Valeur en fin d'exercice	= 5 974 304

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 974 305
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	5 974 305

Jean Pierre LOPVET

Commissaire aux Comptes

9, Square de Liège

54500 VANDOEUVRE

SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C

Tél. 03.83.55.21.99 - Fax 03.83.56.60.75



Note 34 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 36 - Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CHAR.CONSTAT. D'AVANCE CREDITS BAUX	01/01/2018		1 337		
Total			1 337		

Note 40 - Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	1500	100,00	150 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	1500	100,00	150 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Note 43 - Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	204 005		50 091	153 913
Emprunts divers				
Total	204 005		50 091	153 913

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	154 471	51 242	103 229	
. à 1 an maximum à l'origine	442	442		
. à plus d'1 an à l'origine	154 029	50 800	103 229	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	154 471	51 242	103 229	

Jean Pierre LOPVET
Commissaire aux Comptes

9, Square de Liège
54500 VANDOEUVRE
SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C
Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.55.60.75



Note 50 - Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires net HT (par secteurs d'activités)

Désignation	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	202 250
Total	202 250

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note 56 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note 58 - Impôt sur les bénéfices

Les opérations d'apport de titres réalisées au cours de l'exercice ont généré une plus-value nette d'apport de 3 240 799€ bénéficiant d'un régime fiscal de report d'imposition.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Imputation du crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-224 043	32 643		-256 686
Résultat exceptionnel	6 284 106			6 284 106
Participation des salariés				
Résultat comptable	6 060 063	32 643	0	6 027 420

Note 60 - Autres informations

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	116
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	33 235
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	5 796
INT COURUS A PAYER SERSON INVEST	118
INT COURUS A PAYER T.SERBY	191
BANQUES INTERETS COURUS	442
Total	39 898

Jean Pierre LOPVET

Commissaire aux Comptes

9, Square de Liège

54500 VANDOEUVRE

SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C

Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.56.60.75



Détail des Participations Inférieures à 10%

SAS PREMISTA

1 RUE DE LORRAINE
ZAC DE LA CROIX SAINT NICOLAS
54840 GONDREVILLE
RCS NANCY 520 025 776

Capital : 3 289 958 €
Autres capitaux propres : 52 077 496 €
Quote part de capital détenue : 8.60%
CA HT du dernier exercice : 822 250 €
Résultat du dernier exercice : -441 716 €

Renseignements globaux sur les filiales et participations

	Filiales détenues à plus de 50%	Participations détenues entre 10 et 50%	Autres filiales		Autres participations	
			françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus						
. brute					4 323 000	
. nette					4 323 000	
Montant des prêts et avances accordés						
Montant des cautions et avals donnés						
Montant des dividendes encaissés						

Crédits-bails

Désignation	Crédits - bails immobiliers	Crédits - bails mobiliers	Total
Valeurs des biens lors de la signature des contrats		80 500	80 500
<i>Redevances à payer</i>			
. au début de l'exercice		41 461	41 461
. nouveaux crédits-bails			
. payées dans l'exercice		20 731	20 731
. à la fin de l'exercice		20 730	20 730
Dont			
. à un an au plus		20 730	20 730
. à plus d'un an, 5 ans au plus			
. à plus de 5 ans			
<i>Amortissements théoriques</i>			
. au début de l'exercice		20 460	20 460
. nouveaux crédits-bails			
. pratiqués sur l'exercice		20 125	20 125
. à la fin de l'exercice		40 585	40 585
Valeurs de rachat des crédits-bails actifs à la clôture		25 000	25 000

Jean Pierre LOPVET
Commissaire aux Comptes
9, Square de Liège
54500 VANDOEUVRE
SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C
Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.55.60.77



Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	76 434	76 434	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	20 460	20 460	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	1 337	1 337	
Totaux	98 231	98 231	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	442	442		
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	154 029	50 800	103 229	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 690	33 690		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 796	5 796		
Impôts sur les bénéfices	32 643	32 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	39 795	39 795		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	92 046	92 046		
Groupe et associés (2)	14 046	14 046		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	372 487	269 258	103 229	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	50 091			13 737

Jean Pierre LOPVET

Commissaire aux Comptes

9, Square de Liège

54500 VANDOEUVRE

SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C

Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.53.60.77



Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires		2 997	1 467	4 465	
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)		2 997	1 467	4 465	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total (II)					
DEPRECIATIONS					
sur Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total (III)					
Total (I + II + III)		2 997	1 467	4 465	
dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles		1 467	4 465	
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I					

Jean Pierre LOPVET
 Commissaire aux Comptes
 9, Square de Liège
 54500 VANDOEUVRE
 SIRET : 398 048 751 00026 - NAF 741 C
 Tél. 03.83.55.21.98 - Fax 03.83.56.60.75

"HOLDING SERBY INVEST"

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 150.000 €

Siège social : 22 Rue de Metz

à NANCY (M. & M.)

RCS NANCY 798 640 132

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 JUIN 2018

.../...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos s'élevant à 6.027.420,19 €, de la manière suivante :

↳ à titre de dividendes, à l'associé unique, la somme de 950.000,00 €

↳ le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de 5.077.420,19 €

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE 6.027.420,19 €

L'associé unique prend acte que ce dividende, d'un montant de 633,333 € par action, sera soumis, à concurrence de 950.000 €, au prélèvement forfaitaire obligatoire (CGI art. 117 quater) de 30 %, représentatif d'un impôt sur le revenu définitif au taux de 12,8 % en l'absence d'option ultérieure contraire du contribuable et de prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, ce prélèvement forfaitaire obligatoire représentera en conséquence une somme globale de 285.000 €.

Ce dividende sera payé dans le délai maximal de neuf mois à compter de la date de clôture de l'exercice.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que par décision en date du 24/07/2017, la somme de 30.000 € a été prélevée sur les réserves afin de l'attribuer à l'associé unique à titre de dividendes.

.../...

Pour copie certifiée conforme,
Monsieur Thibaut SERBY,
Président associé unique.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

HOLDING SERBY INVEST

S.A.S. au capital de 150.000 euros

Siège social : 22, rue de Metz

54000 NANCY



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE 2017
--

JEAN PIERRE LOPVET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION LORRAINE

*Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy*

TOUR MONTET OCTROI
9, SQUARE DE LIEGE
54500 VANDOEUVRE
Tél. : 03 83 55 21 98
Fax : 03 83 56 60 75

HOLDING SERBY INVEST

S.A.S. au capital de 150.000 euros

Siège social : 22 rue de Metz

54000 NANCY

* * * * *

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société HOLDING SERBY INVEST,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING SERBY INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Titres de participation : analyse et appréciation des opérations d'apport de titres ayant contribué à la réalisation d'une participation telle que décrite dans l'annexe pour 4.322.501 €.
- Plus-values sur titres : analyse et appréciation des opérations de cession et d'apport de titres contribuant une plus-value nette de 6.281.398 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut



raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A VANDOEUVRE
Le 22 juin 2018

Jean Pierre LOPVET
COMMISSAIRE AUX COMPTES